

Combourg Natation

FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2019 – 2020

Début des entraînements : **mardi 10 septembre 2019**

NAGEUR : Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Catégorie :
 (cf. tableau page suivante)

IMPORTANT
 Pour des raisons de sécurité et d'assurance, les nageurs ne seront **admis aux entraînements qu'après remise du DOSSIER COMPLET**

PERE : Nom :
 Prénom :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : VILLE :
 E-MAIL :
 TELEPHONE FIXE :
 PORTABLE :

MERE : Nom :
 Prénom :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : VILLE :
 E-MAIL :
 TELEPHONE FIXE :
 PORTABLE :

HORAIRES (merci d'indiquer vos préférences – sous réserve de modification à la rentrée)

AVENIRS (2 entraînements par semaine)

Mercredi 10h – 11h
 Mercredi 11h – 12h
 Jeudi 17h30 – 18h30

JEUNES 1 (2 entraînements/sem) **& JEUNES 2** (3 entraînements/ semaine)

Mardi 17h30 – 18h30
 Mercredi 14h30 – 15h30
 Vendredi 17h30 – 18h30

JUNIORS - ESPOIRS (4 entraînements/sem)

Mardi 18h30 – 19h30
 Mercredi 15h30 – 17h
 Jeudi 18h30 – 20h
 Vendredi 18h – 20h

JUNIORS - RELEVE (5 entraînements/sem)

Mardi 19h30 – 20h30
 Mercredi 17h – 19h
 Jeudi 18h30 – 20h
 Vendredi 18h30 – 20h30
 Samedi 9h30 – 12h30

MASTERS (Formule 1 ou Formule 2)

Mardi 20h30 – 21h30
 Mercredi 20h30 – 21h30
 Jeudi 20h30 – 21h30
 Samedi 9h30 – 11h
 Samedi 11h – 12h30

PIECES A FOURNIR :

- Fiche d'inscription (4 pages)
- Certificat médical (avec Mention natation en compétition «)
- Licence FFN

Nom du (ou des) responsable(s) légal (légaux) pour les mineurs :

 Personnes à joindre en cas d'urgence + n° de téléphone :

INFORMATIONS MEDICALES
 Médecin traitant : N° de Téléphone :
 Maladies et recommandations particulières, traitements en cours :

LE CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE POUR LE PREMIER COURS AVEC LA MENTION Y COMPRIS EN COMPÉTITION POUR LES ADHERENTS DEJA LICENCIES FFN : REMPLIR LE QUESTIONNAIRE MEDICAL (si certificat médical de – de 3 ans)

NAGEUR : Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Catégorie (Cf tableau ci-dessous) :

Années	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2001	2000
Filles*	Avenirs	Jeunes			Juniors – Espoirs		Juniors – Relève		Seniors	
Garçons	Avenirs		Jeunes			Juniors – Espoirs		Juniors – Relève		Seniors

*Pour les entraînements, afin d’harmoniser au mieux les niveaux, certaines filles nées en 2009, 2006 et 2001 s’entraîneront dans la catégorie inférieure et intégreront leur catégorie propre en cours de saison, en fonction de leurs progrès. A noter : elles effectueront les compétitions dans la catégorie qui est la leur, selon la réglementation FFN.

AUTORISATION DU NAGEUR

Je soussigné(e) M, Mme,.....

- M’engage à joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation (pour les compétiteurs la mention en compétition doit être précisée obligatoirement sur le certificat) ou à compléter le questionnaire santé-sport.
- Atteste avoir pris connaissance de la Charte de Combourg Natation et m’engage à la respecter.
- Autorise, après avis médical et en cas d’urgence, toute intervention médicale, chirurgicale ou anesthésie.

En plus pour les compétiteurs,

- M’engage à régler l’amende forfaitaire en cas d’absence injustifiée ou de remise hors délai du certificat médical à une compétition (cf. Charte)
- Autorise une prise de sang en cas de contrôle anti-dopage lors de compétition.
- Combourg Natation est une association qui repose sur l’engagement bénévole de ses adhérents. A ce titre, votre participation aux évènements organisés par le Club sera indispensable (de l’accompagnement en compétition, du passage au titre d’Officiel, de la mise en place du matériel, à la confection de gâteaux, en passant par l’investissement dans le Conseil d’Administration par exemple !).

Fait à Le Signature



TARIFS COTISATION ANNUELLE 2019-2020

Avenirs	190 €
Jeunes & Juniors	260 €
Masters 2 jours	190 €
Masters 3 jours et +	260 €

Inclus dans la cotisation : la Licence et l’assurance Compétiteur versé à la Fédération Française de Natation

MONTANT DE VOTRE REGLEMENT

(Tarif familial dégressif 2ème nageur – 5€, 3ème nageur -10€, etc...)

Cotisation€
Réduction familiale€
TOTAL COTISATION €



REGLEMENT Nom : Prénom : Catégorie :

- Espèces (règlement en une seule fois obligatoire)
- Chèques ANCV au nom de Nombre : Montant :
- Chèque réduction Intermarché Nombre : Montant :
- Coupons Sports : Nombre : Montant :
- Chèque bancaire à l’ordre de Combourg Natation - Possibilité de règlement en 4 fois (1^{er} encaissement début octobre, puis novembre, décembre et janvier)

Demande d’Attestation de paiement

Ch. 1 n° de
 Ch. 2 n° de
 Ch. 3 n° de
 Ch. 4 n° de
 au nom de

Cas d’un chèque unique :

Ch. n° de Au nom de

AUTORISATION MEDICALE SAISON 2019-2020

Je soussigné(e), le responsable légal, M./Mme.....

- Adresse :
- Tél Domicile :/...../...../...../.....
- Tél professionnel : du père :/...../...../...../..... De la mère :/...../...../...../.....
- Autres Téléphones :/...../...../...../..... ///...../...../...../.....

Autorise le médecin consulté en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant :

- Nom et Prénom de l'enfant : _____
- Date de Naissance : / /
- N° Sécurité Sociale _____

☞ Personne à joindre en cas d'urgence (si autre que les parents).....

Tél :/...../...../...../.....

Fait le : / /

A LE

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et « Bon pour autorisation »

AUTORISATION PARENTALE SAISON 2019-2020

Monsieur et Madame :

- autorisent leur enfant : à pratiquer la natation au sein du Club Combours Natation.
- acceptent que cet enfant puisse être transporté par d'autres parents ou responsables du Club dans le cadre des déplacements liés aux compétitions, la responsabilité du Club ou du conducteur bénévole ne pouvant en aucun cas être engagée au cours de ces trajets.
- **attestent sur l'honneur** posséder le **permis de conduire** et avoir souscrit les **assurances** pour leur véhicule et les personnes qu'ils transportent. (Information nécessaire pour le transport de nageurs lors des compétitions)
- autorisent les responsables du Club à prendre toute mesure médicale qu'ils jugeront indispensables lors d'un incident ou accident survenu dans le cadre de la pratique de la Natation ou lors de déplacement.

A LE

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et « Bon pour autorisation »

Attestation de Lecture de la Charte du Club

Je soussigné-e,

Nageuse ou Nageuse au Club Combours Natation.

Responsable légal du nageur/de la nageuse :

Reconnais avoir pris connaissance de la Charte du Club et la respecter dans son intégralité durant la saison sportive 2019-2020.

A Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le responsable légal :

La nageuse / Le nageur :

Charte du Club

(A lire et à conserver)

Afin de préserver une qualité de service, une bonne entente dans les groupes et, plus largement, une forte cohésion de tous les membres de COMBOURG NATATION, le Club a décidé d'instaurer une charte du Club et une charte du Nageur. Les membres du bureau demandent ainsi aux nageurs, entraîneurs, parents, de mettre tout en œuvre pour la respecter.

L'adhésion au Club entraîne l'adhésion à cette charte.

Engagements du Club :

- Le Club s'engage à assurer les entraînements
- Le Club s'engage à payer tous les frais d'engagement aux compétitions (sauf les forfaits). Les nageurs seniors (maîtres) s'engagent à régler leurs frais de participation aux épreuves et frais de licence supplémentaire dans le cas de compétition.
- Le Club sera particulièrement vigilant à ce que le nageur honore ses engagements.
- Le Club s'engage à inscrire chaque nageur à toutes les compétitions auxquelles il peut participer, prévues au calendrier FFN de la saison qui sera actualisé sur le site tout au long de l'année. L'entraîneur se chargera d'engager les compétiteurs.

Engagements du Nageur :

• L'adhésion :

Chaque adhérent doit s'acquitter de sa cotisation annuelle et doit avoir remis un certificat médical à jour pour participer aux activités (Cf formulaire licence de la FFN). Une attestation de paiement de la cotisation pourra être fournie aux adhérents sur simple demande, pour la prise en charge par leur employeur, CE, etc. Les paiements peuvent être effectués en espèces, chèques bancaires, chèques vacances. Le paiement par chèque bancaire peut être étalé en 4 fois maximum (dépôts en octobre, novembre, décembre et janvier de chaque saison). Aucune réinscription ne sera acceptée si la cotisation de l'année précédente n'a pas été réglée en totalité.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne pourrait être exigé un remboursement de cotisation sauf cas exceptionnel, à l'appréciation du bureau.

Le nageur ne sera admis à l'entraînement qu'après réception de son dossier complet durant les permanences des bénévoles du Bureau du Club.

• Les stages :

Des stages d'entraînement intensifs pourront être proposés lors de certaines vacances scolaires : les nageurs retenus seront avertis par leur entraîneur. Si le nageur s'inscrit au stage, il doit s'engager à être présent lors de ce stage. En cas de maladie, un justificatif médical justifiant son incapacité pourra être demandé. Sans justificatif, le Club se réserve le droit de ne plus accepter le nageur aux stages suivants.

• Les horaires :

Les portes d'accès Club de la piscine sont déverrouillées 15 minutes avant le début des cours et verrouillées 30 minutes après. Il est rappelé que chaque nageur doit posséder sa carte d'accès (caution de 5 € à verser à l'accueil d'Aquacia) et badger systématiquement à chaque arrivée et départ pour des raisons de sécurité (à la demande d'Aquacia). Par respect des personnes qui assurent l'accueil et pour le bon fonctionnement de « La Piscine », il sera demandé aux nageurs de quitter l'établissement dans les délais impartis par le prestataire après l'entraînement.

• **Tenue vestimentaire** :

Pour chaque adhésion, le nageur se verra attribuer un bonnet du Club. En cas de perte ou de déchirure, il appartiendra au nageur d'en acheter un nouveau auprès de l'entraîneur. Le bonnet de bain du Club est obligatoire pour toute compétition de natation de course.

• Chaque nageur des sections Jeunes et Juniors devra posséder son propre matériel (palmes, pull-buoy, planche, plaquettes).

• **Objets de valeur** :

Le Club ne peut être tenu responsable de la perte, vol ou détérioration de tout objet de valeur dans les vestiaires et dans l'enceinte de la Piscine.

• **Casse ou détérioration des équipements de la piscine** :

En cas de casse, de dégradation et/ou de vol commis par un des membres du groupe accueilli, le coût de réparation sera mis à la charge du nageur concerné. La facture sera envoyée au responsable légal pour règlement à réception.

• **Hygiène** :

Les chaussures doivent être retirées à l'entrée du vestiaire. La douche et le passage dans le pédiluve sont obligatoires. Il est strictement interdit de manger dans les vestiaires ainsi qu'au bord du bassin.

• **Implication** :

Au début de l'année, l'entraîneur met en place un programme de travail dans le but de faire progresser chaque nageur. Un engagement moral lie le nageur et l'entraîneur : si l'entraîneur s'engage à mettre en œuvre les moyens pour faire progresser chaque nageur vers son objectif, il ne pourra le faire sans que le nageur s'engage à respecter les règles établies (entraînement, consignes, compétitions, etc.). L'assiduité aux entraînements est un gage de réussite, aussi, toute absence exceptionnelle devra être signalée à l'avance auprès de son entraîneur.

Avec les nouveaux horaires d'entraînement, il vous sera demandé de respecter les horaires d'entraînement attribués en début de saison.

- Les nageurs du groupe Avenirs doivent participer à 1 ou 2 entraînements par semaine. (2 pour les titulaires des ENF2 et ENF3)
- Les nageurs du groupe Jeunes/Espoirs/Relève doivent participer à au moins 3 entraînements par semaine.

• **Respect** :

Tout nageur respecte son entraîneur, ses camarades ainsi que le personnel de la piscine. Il a la chance d'avoir du matériel à disposition, en prend donc soin puis range le matériel où il l'a trouvé, de façon à ne pas l'abîmer. S'il est défectueux, le signaler à son entraîneur.

Toute attitude négative (avant, pendant, après) qui perturberait l'entraînement des autres nageurs pourra être sanctionnée. Une rencontre entre le nageur, ses parents et des membres du Bureau sera proposée préalablement à la sanction.

Engagements des parents :

- Les parents doivent s'assurer que l'entraînement a bien lieu, avant de déposer leur enfant à la piscine, et le récupérer à l'heure après l'entraînement ainsi qu'au retour de compétition. En général, les annulations d'entraînement (vacances, vidanges, compétitions, absence de l'entraîneur) sont prévues à l'avance. Si le nageur ne peut se rendre à l'entraînement (et/ou compétition), les parents préviendront l'entraîneur par mail (sur le site du Club).
- Les parents paieront les frais des forfaits pour leur enfant, lorsqu'il est inscrit à une compétition (engagement réalisé auprès du Comité Départemental ou Régional) et qu'il ne peut pas y participer pour des choix personnels. En cas de maladie, l'amende est évitée en présentant un certificat médical, au mieux le jour de la compétition, au plus tard 24h (selon le règlement fédéral) après la compétition à l'adresse mail du Club sans quoi celui-ci ne pourra être pris en considération.
- Dans le cas d'une compétition hors département, avec des frais de déplacements, le Club prend en charge partiellement les frais. Il est demandé aux parents de fournir aux enfants le 1^{er} repas et le petit déjeuner, puis une participation de 15 à 20€ par nuit d'hôtel et 5€ par repas supplémentaire.
- Aucun parent non membre de l'équipe technique ou du Bureau ne sera admis au bord du bassin pendant les entraînements, ceci pour l'autonomie des enfants et le bon déroulement de l'entraînement.
- Dans chaque groupe (catégories d'âges) les parents devront aussi s'impliquer dans le rôle d'Officiels (chronométreurs, juges), en natation de course. Le prix de la licence de chaque officiel sera pris en charge par le club. Nous ne pourrons pas inscrire des nageurs lors d'une compétition si aucun parent Officiel n'y est présent (amendes de plus en plus élevées instaurées par le règlement fédéral : 50€ par réunion (1 réunion = ½ journée de compétition)). Règlement particulier Natation Course : le Comité Départemental 35 sort de sa liste, tout officiel C n'ayant pas été présent lors de 4 réunions/an. Le titre d'Officiel C est aisé à obtenir, les renseignements peuvent être pris auprès des membres du Bureau ou sur le site internet du Club.

Fonctionnement général :

- Natation de course compétition : Les nageurs sont informés des compétitions par messagerie électronique. A réception du message de compétition, une réponse positive ou négative obligatoire doit être donnée dans le délai imparti, afin de pouvoir procéder aux engagements qui sont payants. Les lieux de RDV se feront à la piscine d'accueil de la compétition. Les parents se chargeront de la responsabilité de leur enfant (il peut ne pas y avoir de membre du Bureau ni d'entraîneur du Club sur place). Seul un Officiel obligatoire d'un point de vue réglementaire sera présent (son rôle se limite au respect de la réglementation des épreuves et ne peut pas prendre la responsabilité d'un nageur). Si l'Officiel est mineur, il sera transporté par les parents des nageurs qualifiés, sur le lieu de la compétition. Un covoiturage pourra être mis en place par les parents.

La communication du club étant principalement effectuée par voie électronique, vous devez informer le club de tout changement d'adresse ou de problèmes de réception temporaires (rappel e-mail du Club : combournatation35@gmail.com).

- Il appartiendra au nageur de payer personnellement ses engagements s'il souhaite participer à des compétitions qui ne sont pas affiliées FFN. Aucun remboursement par le Club ne sera effectué.

Quelques points de réglementation :

- Droit à l'image : Toute personne présente lors des manifestations est susceptible d'avoir des photos publiées sur le site web du Club ou dans les journaux s'il n'en formule pas préalablement le refus par écrit.
- Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétaire du bureau. Les adresses électroniques sont susceptibles d'être transmises aux entraîneurs, aux autres membres de l'association et à certains adhérents pour des raisons d'organisation (envoi des convocations, covoiturage, informations diverses), mais en aucun cas à des fins commerciales.
- Assurance : Cf formulaire licence FFN (fiche de renseignements et assurance). Une assurance est proposée à chacun des adhérents (prise en charge en cas d'accident...) avec la licence FFN. Il vous appartient d'en prendre connaissance personnellement lors de l'inscription.

Rappel : E-mail : combournatation35@gmail.com

Site Internet : www.combournatation.fr